

Mentions légales

Maison Du Tourisme PAYS DE VESDRE

61, Rue Xhavée
B-4800 VERVIERS

Tél. +32 (0)87 78 79 99

info@paysdevesdre.be

IBAN: BE 53 0682 2878 6853

Swift code: GKCCBEBB

Conditions générales de ventes

PREAMBULE

I-/ Définitions

Les termes ci-après définis auront dans les présentes Conditions Générales de Vente les significations suivantes :

Bon cadeau : désigne le document comportant l'offre, le lieu, le nom du bénéficiaire, la date de validité, le numéro de référence et le descriptif permettant de profiter d'une offre au sein d'un ou plusieurs établissement(s).
Le bon cadeau est délivré par voie postale. Des confirmations ou suivis de dossier peuvent être adressés par des notifications email mais également par courrier.

Etablissement : désigne la société émettrice du bon cadeau qui assure la responsabilité des encaissements, de la facturation, du suivi de livraison, de la conformité de la prestation et toutes les obligations se référant à l'offre.

À noter que les abréviations MTPV et ADL représentent la Maison du Tourisme Pays de Vesdre et l'Agence de Développement Local.

II-/ Conditions générales de vente

Il vous est proposé en ligne des bons cadeaux élaborés par la Maison du Tourisme Pays de Vesdre, en étroite collaboration avec l'Agence de Développement Local.

La MTPV dispose d'un statut d'ASBL, dont le siège est situé Rue Xhavée, 61 à 4800 Verviers, enregistré sous le numéro BCE 0472042283

Les présentes Conditions Générales de Vente sont valables uniquement pour les commandes de bons cadeaux passées sur le site www.paysdevesdre.be ou à la réception de l'établissement.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, notamment celles en vigueur pour les ventes en magasin.

Dans le cadre où l'origine de l'offre est identifiée sur un site distributeur, la vente est réalisée par l'établissement et non par le distributeur.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont valables à compter du 13

décembre 2023.

La Maison du Tourisme Pays de Vesdre et l'Agence de Développement Local de Dison se réservent le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux commandes préalablement acceptées et confirmées par la Maison du Tourisme Pays de Vesdre.

ARTICLE 1 : PROCESSUS DE PASSATION DES COMMANDES ET FORMATION DU CONTRAT

Vous pouvez passer vos commandes de bons cadeaux directement :

- par internet sur le site : www.paysdevesdre.be
- Ou à la réception de l'établissement

La procédure de passation des commandes sur le site comporte les étapes suivantes :

Descriptif du bon cadeau souhaité

Votre "premier clic" permettra l'enregistrement et l'envoi d'un mail de votre demande de commande, sous réserve d'avoir expressément accepté les présentes Conditions Générales de Vente ;

Dans ce mail figureront les informations de paiement qui vous permettront de procéder au paiement via virement bancaire.

À compter de la validation définitive de votre commande et à réception du paiement, nous vous adresserons un email de confirmation de votre commande. En imprimant et/ou en conservant cet email, vous disposerez d'un moyen de preuve attestant de votre commande. Les bons cadeaux, valables pour deux personnes, ainsi que la carte des balades dionaises vous parviendront par courrier.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'UTILISATION DES BONS CADEAUX ET RESPONSABILITE

2.1 : Dans l'hypothèse où vous ne seriez pas le bénéficiaire du bon cadeau, vous êtes invité à porter à la connaissance du bénéficiaire les conditions ci-dessous développées.

2.2 : Pour que le bon cadeau soit valable, celui-ci doit être communiqué lors de la réservation du séjour et/ou prestation. À noter que les réservations du gîte et du vignoble sont effectuées par la MTPV, dans la mesure du possible, suivant les souhaits de dates que vous leur aurez fournies. Le bon reçu avec la confirmation de réservation sera à présenter au prestataire en échange de la prestation.

2.3 : Seule la présentation de l'original du bon cadeau reçu par voie postale et tamponné par la MTPV donne droit à une prestation, et cette prestation ne sera accordée qu'au détenteur du bon seul. Dans le cas où d'autres

accompagnants seraient présents, ils ne pourront en aucun cas réclamer les avantages réservés aux détenteurs du bon.

Exemple : le couple détenteur des deux bons cadeaux se rend au restaurant avec un autre couple d'amis. Ces derniers ne bénéficient pas des avantages réservés aux clients du pack touristique, ils ne pourront donc pas réclamer le café ou thé gratuit accordé aux détenteurs du bon.

2.4 : Le bon cadeau ne pourra être ni échangé ni remboursé. En cas de perte ou de vol de ce bon, et dans le cas où il n'aura pas été utilisé entre temps uniquement, il sera possible de contacter la Maison du Tourisme Pays de Vesdre afin d'en obtenir un duplicata.

2.5 : aucun remboursement, de quelque nature que ce soit, ne pourra être réclamé auprès des prestataires.

2.6 : Le coffret cadeau est valable en semaine et en week-ends, suivant les disponibilités des prestataires et vos souhaits de réservation.

2.7 : Les prestations du bon cadeau n'incluent pas le transport jusqu'au lieu de la prestation de l'établissement sélectionné.

2.8 : Les photographies présentées dans le coffret cadeau ne sont pas contractuelles. Toute reproduction partielle ou entière est interdite.

2.9 : Hors réservation en ligne, la délivrance de la prestation interviendra

après le contrôle par l'établissement de la validité du bon cadeau et du paiement intégral de celui-ci. Ce contrôle implique la validation du numéro du bon cadeau par l'établissement pour vérifier l'activation effective de celui-ci.

2.10 : La délivrance de la prestation est soumise aux conditions spécifiques de l'établissement sélectionné, notamment en termes d'annulation ou de modification de la réservation, de la limite d'âge et des conditions physiques du ou des bénéficiaires.

2.11 : L'établissement est seul responsable de la bonne exécution de la prestation. La Maison du Tourisme Pays de Vesdre ou l'ADL ne peuvent voir leur responsabilité engagée du fait de l'exécution de la prestation. La MTPV et l'ADL feront néanmoins leurs meilleurs efforts pour tenter de trouver une solution amiable au conflit opposant l'établissement au bénéficiaire.

2.12 : Il est préférable d'effectuer une réservation auprès du restaurant Histoires de Familles quinze jours à l'avance. Cette réservation peut être désolidarisée du reste du pack, contrairement aux deux autres prestations qui auront lieu ensemble.

2.13 : En cas de non-utilisation durant sa période de validité, le bénéficiaire ne pourra prétendre à un remboursement ni à une compensation de quelque nature que ce soit. En revanche, dans le cas où un bénéficiaire ne peut consommer son bon cadeau dans la période prévue, nous l'invitons à contacter la MTPV. Les prix, garantis pendant un an à partir de l'achat du

pack touristique, sont susceptibles de changer au-delà de cette période de validité.

2.14 Le bénéficiaire est invité à vérifier qu'il bénéficie d'une couverture d'assurance suffisante. Il est rappelé au bénéficiaire que la délivrance des prestations dans de bonnes conditions de sécurité ne le dispense pas d'observer les règles de prudence élémentaires pour les activités telles que la randonnée le long des chemins de balade dionais. En cas de mauvais temps, l'accès à certains endroits rejoins par les circuits de balade peut s'avérer plus délicat. Le bénéficiaire en accepte les risques en conséquence.

ARTICLE 3 : PRIX ET CONDITIONS DE REGLEMENT

3.1 : Prix

Les prix des bons cadeaux, affichés sur notre devis, sont ceux en vigueur au jour de la commande.

L'envoi de la carte de Dison et de ses balades ainsi que toute documentation fournie par voie postale sont compris dans le prix du pack touristique.

Article 3.2 : Conditions de règlement

Le paiement de la commande pourra être effectué par carte bancaire, selon les modalités suivantes :

- Par virement bancaire de suite sur le numéro de compte de la Maison du Tourisme susmentionné.

- La MTPV se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un acheteur avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure restée impayée ou en cas de suspicion sérieuse de commande frauduleuse.

ARTICLE 4 : DROIT DE RETRACTATION

Après la validation et le paiement de votre bon cadeau, aucun remboursement ou retour ne pourra être effectué.

ARTICLE 5 : PREUVE DES COMMANDES / ARCHIVAGE

Vous êtes expressément informé que, sauf erreur manifeste dont vous apporteriez la preuve, les données conservées dans les bases de données de la Maison du Tourisme Pays de Vesdre ont force probante quant aux commandes passées.

Les données sur support informatique ou électronique conservées régulièrement constituent des preuves recevables et opposables dans les mêmes termes et avec la même force probante que tout document qui serait reçu et conservé par écrit.

ARTICLE 6 : LIVRAISON

Article 6.1 : Disponibilité des bons cadeaux

Le bons cadeaux sont limités en quantité, cela afin de garantir aux clients des disponibilités auprès des prestataires l'année qui suit l'achat. Ils sont disponibles à partir du moment où ils s'affichent sur notre boutique en ligne.

Article 6.2 : Livraison

La MTPV envoie les bons cadeaux par voie postale. L'utilisateur est tenu de présenter ces bons originaux auprès des prestataires.

L'acheteur recevra son bon cadeau après avoir validé sa commande et payé la transaction.

ARTICLE 7 : DUREE DE VALIDITE DES COFFRETS CADEAUX

Les bons cadeaux ont une durée d'utilisation limitée à une année, cela à partir de la date d'achat, comme indiqué sur le bon cadeau.

ARTICLE 8 : SERVICE CLIENT-RECLAMATION

Toute autre demande d'informations et de précisions, doit être adressée à la Maison du Tourisme Pays de Vesdre

- soit par téléphone au 087/ 78 79 99
- soit par e-mail via info@paysdevesdre.be

ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE

La loi régissant les présentes Conditions Générales de Vente et le contrat conclu à l'occasion d'une commande de bon cadeau, est la loi belge pour tous les litiges relatifs, notamment, à leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation.

ARTICLE 10 : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

En aucun cas les données privées du client ne seront partagées avec des tiers. Seules la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre et l'Agence de Développement Local auront accès aux données communiquées par l'acheteur. Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de la mise en place et de la gestion du pack touristique « Sleep, Food & Wine ».